

## Interconnexion

**L'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications veille au respect des dispositions relatives aux conditions de l'interconnexion et à la résolution des litiges y afférents. Véritables leviers de régulation, les conditions d'interconnexion sont fixées par l'ANRT dans une perspective de baisse des tarifs, profitable aux consommateurs.**

### [Encadrement pluriannuel des tarifs d'interconnexion \(Price cap\)](#)

Le second encadrement pluriannuel des tarifs a démarré en 2010. Ce nouvel encadrement concerne le réseau fixe et mobile et introduit les innovations suivantes :

- L'introduction d'une asymétrie tarifaire entre les deux opérateurs mobiles considérés comme opérateurs puissants ;
- La fixation des tarifs d'interconnexion pour le nouvel entrant ;
- L'inclusion du service SMS dans le nouvel encadrement tarifaire ;
- La définition d'un nouveau profil de baisse qui tient compte des références nationales et du benchmark international.

### [Introduction de l'asymétrie tarifaire](#)

Suite à l'étude sur l'état de la concurrence sur le marché, l'ANRT a décidé d'instaurer en 2010 une asymétrie tarifaire pour le réseau mobile. Cette asymétrie tarifaire tient compte des spécificités de chaque opérateur.

Actuellement, l'asymétrie tarifaire est fixée à 20 % avec une convergence progressive des tarifs de terminaison mobile qui arrivera à terme à l'horizon 2013.

### [Baisse des tarifs de terminaison du trafic d'interconnexion dans les différents réseaux](#)

Les tarifs de terminaison dans les différents réseaux ont enregistré d'importantes baisses. Les tarifs de terminaison ont connu une baisse de 28 % pour le réseau mobile, de 37,51 % pour la mobilité restreinte et de 13,5 % pour le réseau fixe. Au terme du nouvel encadrement tarifaire, les tarifs de terminaisons cumuleront ainsi une baisse de 70 % pour le réseau mobile et de 40 % pour le réseau fixe. L'ampleur de ces baisses tient compte de la nature des réseaux, des niveaux d'interconnexion ainsi que des spécificités de chaque opérateur.

Le tarif des SMS suit également la même tendance baissière, il a ainsi enregistré une baisse de 51 %. Au terme du nouvel encadrement, la baisse cumulée atteint 71 %.

### [Orientations générales](#)

En application de la Note d'Orientation Générale pour le développement du secteur des télécommunications à horizon 2013, l'ANRT a mis en place un certain nombre de leviers, notamment au niveau des tarifs d'interconnexion et des conditions d'approbation des tarifs de détail. L'application de ces leviers est profitable pour le consommateur dans le sens où on assiste à une tendance baissière des tarifs d'interconnexion qui impacte nécessairement les tarifs de détail.

### [Lignes directrices encadrant l'examen des offres tarifaires des Exploitants de Réseaux Publics de Télécommunications \(ERPT\)](#)

L'Agence a lancé une étude sur les offres et promotions communiquées par les opérateurs à l'ANRT pour notification. Cette étude avait pour objectif de :

- 
- Consolider les conditions d'une concurrence juste et loyale ;
  - Offrir une meilleure visibilité aux opérateurs ;
  - Renforcer la transparence et assurer la lisibilité des tarifs pour les consommateurs.

Réalisée en concertation avec les opérateurs, cette étude a abouti, en 2010, à l'élaboration des lignes directrices encadrant l'examen des offres tarifaires des ERPT .

Langue Français

- [Read more about Interconnexion](#)

**L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications veille au respect des dispositions relatives aux conditions de l'interconnexion et à la résolution des litiges y afférents. Véritables leviers de régulation, les conditions d'interconnexion sont fixées par l'ANRT dans une perspective de baisse des tarifs, profitable aux consommateurs.**

**Missions:** [Interconnexion](#)

Langue Français

Le second encadrement pluriannuel des tarifs a démarré en 2010. Ce nouvel encadrement concerne le réseau fixe et mobile et introduit les innovations suivantes :

- L'introduction d'une asymétrie tarifaire entre les deux opérateurs mobiles considérés comme opérateurs puissants ;
  - La fixation des tarifs d'interconnexion pour le nouvel entrant ;
  - L'inclusion du service SMS dans le nouvel encadrement tarifaire ;
  - La définition d'un nouveau profil de baisse qui tient compte des références nationales et du benchmark international.
- [Read more about Encadrement pluriannuel des tarifs d'interconnexion \(Price cap\)](#)

**Missions:** [Interconnexion](#)

All

Langue Français

Suite à l'étude sur l'état de la concurrence sur le marché, l'ANRT a décidé d'instaurer en 2010 une asymétrie tarifaire pour le réseau mobile. Cette asymétrie tarifaire tient compte des spécificités de chaque opérateur.

Actuellement, l'asymétrie tarifaire est fixée à 20 % avec une convergence progressive des tarifs de terminaison mobile qui arrivera à terme à l'horizon 2013.

- [Read more about Introduction de l'asymétrie tarifaire](#)

**Missions:** [Interconnexion](#)

All

- [Read more about Baisse des tarifs de terminaison du trafic d'interconnexion dans les différents réseaux](#)

Les tarifs de terminaison dans les différents réseaux ont enregistré d'importantes baisses. Les tarifs

---

de terminaison ont connu une baisse de 28 % pour le réseau mobile, de 37,51 % pour la mobilité restreinte et de 13,5 % pour le réseau fixe. Au terme du nouvel encadrement tarifaire, les tarifs de terminaisons cumuleront ainsi une baisse de 70 % pour le réseau mobile et de 40 % pour le réseau fixe. L'ampleur de ces baisses tient compte de la nature des réseaux, des niveaux d'interconnexion ainsi que des spécificités de chaque opérateur.

Le tarif des SMS suit également la même tendance baissière, il a ainsi enregistré une baisse de 51 %. Au terme du nouvel encadrement, la baisse cumulée atteint 71 %.

Langue Français

**Missions:** [Interconnexion](#)

All

- [Read more about Orientations générales](#)

En application de la Note d'Orientation Générale pour le développement du secteur des télécommunications à horizon 2013, l'ANRT a mis en place un certain nombre de leviers, notamment au niveau des tarifs d'interconnexion et des conditions d'approbation des tarifs de détail. L'application de ces leviers est profitable pour le consommateur dans le sens où on assiste à une tendance baissière des tarifs d'interconnexion qui impacte nécessairement les tarifs de détail.

Langue Français

**Missions:** [Interconnexion](#)

All

- [Read more about Lignes directrices encadrant l'examen des offres tarifaires des Exploitants de Réseaux Publics de Télécommunications \(ERPT\)](#)

L'Agence a lancé une étude sur les offres et promotions communiquées par les opérateurs à l'ANRT pour notification. Cette étude avait pour objectif de :

- Consolider les conditions d'une concurrence juste et loyale ;
- Offrir une meilleure visibilité aux opérateurs ;
- Renforcer la transparence et assurer la lisibilité des tarifs pour les consommateurs.

Réalisée en concertation avec les opérateurs, cette étude a abouti, en 2010, à l'élaboration des lignes directrices encadrant l'examen des offres tarifaires des ERPT .

Langue Français

**Missions:** [Interconnexion](#)

All

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/missions/acces-et-interconnexion/interconnexion>